

Desjardins, Jean – le 13 août 2004

Le 13 août 2004, la Cour du Québec (chambre criminelle et pénale, N° 500-61-176897-040) a reconnu M. Jean Desjardins coupable de l'infraction suivante :

Le ou vers le 13 octobre 2003, à Montréal, district judiciaire de Montréal, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, a usurpé le titre d'évaluateur agréé en s'attribuant les initiales "É.A." dans une lettre adressée à l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec au 2075, rue University, # 1200 à Montréal, contrevenant ainsi à l'article 36 j) du Code des professions (L.R.Q., c. C-26) et se rendant passible des amendes prévues à l'article 188 du Code des professions.

M. Jean Desjardins a été condamné au paiement d'une amende de 600 \$.